

DECISION N° **00026** /D/MINEPIA/GT/2026 du **14 AVR 2026** portant publication des résultats de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n°00003/ASMI/MINEPIA/GT/2026 du 06 mars 2026, pour la préqualification des Bureaux d'Etudes Techniques et/ou groupement de BET en vue de la maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment devant abriter les services de l'Inspection Générale et les Services rattachés du Secrétariat Général.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

- Vu la Constitution
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;
- Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
- Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché ;
- Vu la lettre-circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, consignation de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;
- Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publics, pour l'Exercice 2026 ;

Considérant l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt n°00003/ASMI/MINEPIA/GT/2026 du 06 mars 2026, portant la préqualification des Bureaux d'Etudes Techniques et/ou groupement de BET en vue de la maîtrise d'œuvre de la construction d'un bâtiment devant abriter les services de l'Inspection Générale et les Services rattachés du Secrétariat Général.

DECIDE :

Article 1^{er} : les entreprises ci-après ont été retenues dans le cadre de l'Avis à Manifestation d'Intérêt susmentionné :

N°	Entreprises Pré-qualifiées
1	ETS BETDA CAM ; BP 00 Yaoundé, Tél : 677 29 15 40
2	METHOD & ENGINEERING SARL, BP : 5311 Douala, Tél : 681 550 624 / 233 433 975
3	METRA CONSEILS ; BP : 4432 Yaoundé, Tél 622 18 25 70 / 699 944 175 / 671 03 91 54
4	TRINITY CONSULT COMPANY LIMITED, PO BOX 1115 GRA Bamenda, Tél : 678 61 02 11 / 650 40 65 52

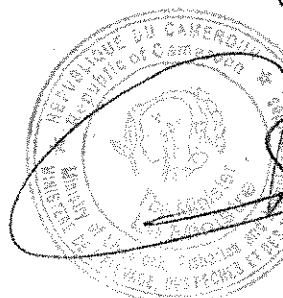
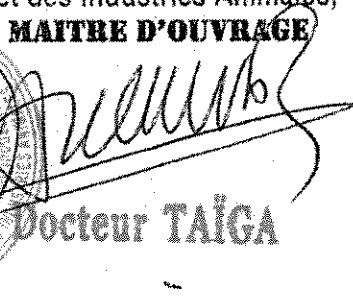
Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./

Yaoundé, le **14 AVR 2026**

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP
- Intéressés
- Archives/Chronos.



Docteur TAÏGA